

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée du partenaire du 30 janvier 2009

La journée du partenaire du vendredi 30 janvier 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Plusieurs points ont été débattus au cours de cette réunion, à savoir :

- **Du renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur le Receveur Principal de Douane a rappelé une fois de plus la procédure de renouvellement des comptes créditaires. En effet, il a distingué les maisons de transit en deux catégories : les grandes et les petites.

Pour les grandes maisons, la procédure à suivre est celle contenue dans la note de service N° 032.

Les petites maisons quant à elles doivent faire un dépôt à la Recette Principale de Douane qui sera matérialisé par une déclaration de recette.

Il a ajouté qu'à ce jour aucune maison de transit n'a renouvelé ses comptes créditaires. Toutes les maisons sont encore au comptant.

- **De la position tarifaire des véhicules double cabine**

Au sujet des véhicules automobiles double cabine, les participants ont pris acte des points de vue divergents sur le classement tarifaire. En attendant la suite de la procédure engagée auprès de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, Madame la Directrice a instruit le service de considérer la position retenue par la société COTECNA.

- **Des conditions de stockage des marchandises à l'aéroport A. A. Neto de Pointe - Noire**

Madame la Directrice a déploré les mauvaises conditions d'entreposage et de stockage des marchandises à l'aéroport A. A. Neto. En effet, la marchandise étant le gage de droits de douane, il est inadmissible que celle-ci soit laissée à la merci des intempéries, avec les risques de dégradation qui peuvent en résulter.

Elle demande donc aux sociétés chargées de la réception des marchandises de créer les conditions nécessaires à la bonne conservation de celles-ci.

- **De la saisie des manifestes à l'aéroport A. A. Neto de Pointe – Noire**

En attendant qu'une solution définitive soit trouvée avec la société CONGO HANDLING, Madame la Directrice a informé les partenaires qu'il leur est autorisé de saisir les manifestes aériens.

- **De la réunion d'évaluation de l'application des mesures gouvernementales relatives à la lutte contre la flambée des prix des produits de première nécessité**

Madame la Directrice a rendu compte de la réunion présidée par son Excellence Monsieur le Premier Ministre au sujet de l'application des mesures gouvernementales destinées à lutter contre la vie chère.

Il ressort de cette évaluation que l'administration des douanes a mis en œuvre toutes les mesures préconisées par le Gouvernement, notamment le dégrèvement tarifaire sur les 19 produits dits de première nécessité, et qu'elle a réalisé les mises à jour informatiques y relatives. Cette position a été défendue par les responsables du Ministère du Commerce et de la Consommation qui ont reconnu les efforts accomplis par la douane. Toutefois, force est de constater que les prix ne baissent pas sur le marché.

Cependant, un retard a été observé dans la mise en œuvre des mesures se rapportant aux secteurs de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage en raison des risques de fraude pouvant survenir du fait de l'exonération totale des produits de ces secteurs.

En application du principe de précaution, la douane a dû obtenir des administrations concernées les listes des produits pouvant bénéficier de ce régime privilégié ainsi que les sociétés immatriculées.

Leurs mises à jour sont subordonnées à un accord préalable de Madame la Directrice.

- **De la difficulté de validation des déclarations des marchandises appartenant à des diplomates, aux sociétés bénéficiaires des conventions d'établissement et des marchés d'Etat pour défaut d'attestation de vérification (AV)**

Monsieur OKOLA Roger, Chef du Service Informatique, a rappelé aux partenaires que les administrations publiques ne sont pas exemptées de l'inspection avant embarquement.

Cependant, il les a informés que des compromis ont été trouvés avec la Direction des Impôts pour l'attribution d'un NIU à chaque administration publique, à chaque responsable public ainsi qu'au gestionnaire des crédits des administrations publiques.

- **De l'affluence des personnes non habilitées à suivre les dossiers au Bureau Principal Port**

Face à la récurrente question de l'affluence des personnes au Bureau Principal Port, Madame la Directrice a invité les participants à mener une réflexion d'ensemble afin qu'une solution définitive soit trouvée.

- **De la rétention abusive des dossiers par les inspecteurs de visite**

Certains participants ont allégué que les inspecteurs de visite retiennent abusivement des dossiers, occasionnant ainsi des retards considérables dans le processus de dédouanement.

Madame la Directrice, en reconnaissant la pertinence de cette observation, a relevé que l'allongement des délais de passage portuaire peuvent être aussi imputables aux consignataires ou aux acconiers.

Elle a ensuite fait savoir que la célérité souhaitée par tous ne peut se faire au mépris des procédures réglementaires.

- **De l'absence de manifeste pour les navires de pêche**

Madame la Directrice a rappelé qu'un navire de pêche (chalutier) est un bâtiment comme les autres, donc soumis à l'obligation de présenter son manifeste à la première réquisition de la Brigade Maritime.

- **Les différentes voies de recours en cas de contestation**

Madame la Directrice a exprimé son indignation face au comportement de certains partenaires qui saisissent la Direction Générale avant d'avoir épuisé toutes les voies de recours possibles au plan local.

- **De la gestion des entrepôts**

Monsieur OKOLA Roger, Chef du Service Informatique, a informé les participants qu'une formation sur la gestion des entrepôts sera dispensée par un expert au profit des agents des douanes et du personnel des maisons de transit.

Commencée à 8h15, la réunion a pris fin à 10h00.

**La Directrice Interdépartementale des  
Douanes et Droits indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**